

L2019C01063

COMMUNE DE VALLOIRE

Délégation de service public pour la gestion du bar-restaurant d'altitude de Thymel

" En application de l'article L2121-24 du code général des collectivités territoriales, le public est informé que par délibération du 9 juillet 2019, le conseil municipal de Valloire a retenu Monsieur DELPLACE comme délégué pour la gestion du bar-restaurant d'altitude de Thymel moyennant une redevance annuelle de 130.000 euros hors taxes et a approuvé la convention de délégation de service public à intervenir avec le candidat retenu »

L2019C01067

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de DULLIN

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 27-08-2019, Monsieur le Maire de la commune de DULLIN a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

À cet effet, Monsieur Marc BERTUCCHI, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Grenoble le 11 juin 2019.

La présente enquête publique se déroulera à la mairie de Dullin, 433, route de la mairie, 73610 Dullin, du jeudi 19 septembre 2019 au lundi 21 octobre 2019 inclus, soit pour une durée de 32 jours consécutifs.

Les pièces du dossier soumises à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à disposition du public à la mairie de Dullin pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit: Lundi de 13h30 à 17h30 et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier de révision du PLU pourra également être consulté sur un poste informatique sur ces mêmes créneaux. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Dullin: www.dullin.fr

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que des informations relatives à cette enquête auprès de Monsieur le Maire de Dullin (09.67.00.41.05. contact@dullin.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, dans un registre ouvert à cet effet à la Mairie de Dullin ou les adresser par écrit

au Commissaire Enquêteur (Monsieur le Commissaire Enquêteur- Mairie de Dullin, 433 route de la Mairie, 73610 DULLIN) ou par voie électronique: plu@dullin.fr

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, en mairie de Dullin, aux dates et heures suivantes

- Jeudi 19 septembre 2019 de 09h00 à 12h00

- Samedi 12 octobre 2019 de 09h00 à 12h00

- Lundi 21 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposés à la mairie de Dullin pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront disponibles sur le site internet de la commune de Dullin: www.dullin.fr

Au terme de l'enquête, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourra éventuellement être modifié et les décisions d'adoption du projet seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal de Dullin.

Le Maire de DULLIN, André BOIS.

L2019C01069



PRÉFET DE LA SAVOIE

Avis d'enquête publique inter-départementale

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Haut Bens

Communes d'ARVILLARD (73) et La CHAPELLE DU BARD (38)

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral signé respectivement le 26 et le 27 août 2019 par les préfets de l'Isère et de la Savoie une enquête publique de 15 jours du 17 septembre au 1er octobre 2019 inclus concernant la création d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Haut Bens sur les communes d'Arvillard (73) et La Chapelle du Bard (38).

Le dossier de demande d'autorisation

sera déposé en mairies d'Arvillard (73) et La Chapelle du Bard (38) du 17 septembre au 1er octobre 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoye.gouv.fr/>

Politiques-publiques/
Environnement-risques-naturels-et-technologiques/
Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.

- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Ardre - 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture. Monsieur Jean-Louis DELAPIERRE est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes :

- en mairie d'Arvillard : mardi 17 septembre de 15h à 18h30, mardi 1er octobre de 15h à 18h30

- en mairie de La Chapelle du Bard : mardi 24 septembre de 16h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur les registres tenus à sa disposition dans les deux mairies concernées.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- à la mairie d'Arvillard, siège de l'enquête, par courrier postal,

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Arvillard-Chapelle du Bard en objet),

- sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoye.gouv.fr/>)

Politiques-publiques/
Environnement-risques-naturels-et-technologiques/
Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets) pendant toute la durée d'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront dupliquées et consultables sur le site internet susvisé.

Madame Céline MARTINET pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (Groupe NEH /CHCR / Hydro Développement / ASO Energie - 26 ZA La Chandellière - 38 570 GONCELIN - Tél : 04 76 99 24 58 - Mail : chcr@orange.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies d'Arvillard (73) et La Chapelle du Bard (38) et en préfectures de Savoie et d'Isère (Directions départementales des territoires), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoye.gouv.fr/Politiques-publiques/>

Environnement-risques-naturels-et-technologiques/
Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Rapports-commissaires-enqueteurs.

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

Pour la publication de vos

Annonces collectives

une seule adresse

legales.collectivites@la-vie-nouvelle.fr